

Collecte de plastiques agricoles

Cette collecte se produit actuellement aux 4 semaines. Consultez votre calendrier de collecte pour connaître les dates de ces collectes.

De décembre 2019 à octobre 2020, 38,68 tonnes de plastiques agricoles ont été récupérés et donc recyclés dans la MRC des Sources.

Plastiques acceptés

- Emballages de balles rondes et carrées
- Emballage en tube (boudin)
- Toile de plastique (silo fosse)
- Poche de moulées (sauf tissé et jute)
- Emballage de palette

Les services de l'écocentre de Val-des-Sources

L'écocentre de Val-des-Sources accepte une grande quantité de matières résiduelles, ce qui permet de réduire la quantité de déchets se rendant aux sites d'enfouissement.

Les roues (maximum de 48 pouces), que ce soit avec ou sans jantes, les résidus verts, le bois, les batteries de voitures ou de camions, l'huile à moteur ainsi que les produits domestiques dangereux (toxique, base, acide, etc.) sont acceptés à l'écocentre sans tarification.

Plusieurs autres matières sont acceptées à l'écocentre. Pour plus d'information sur ces services, rendez vous sur le site de valdessources.ca, puis dans la section *services aux citoyens*, puis *écocentre*. Vous pouvez aussi les contacter au [819-620-2526](tel:819-620-2526).

La Municipalité du canton de Saint-Camille récupère aussi peinture, solvant, huiles usées, antigel, piles, batteries, lampes fluocompactes et fluorescents, produits électroniques, cartouches d'encre, crayons, stylos et surligneurs au bureau de la Municipalité.

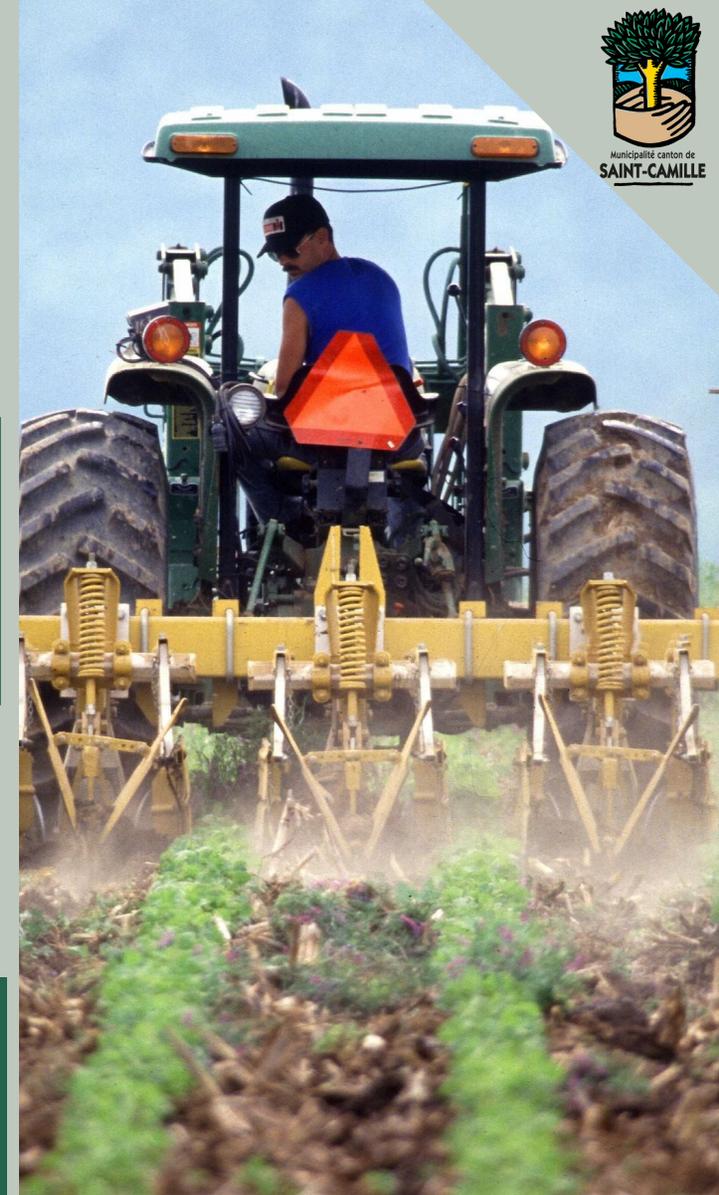
Des questions ?

Téléphone : 819-828-3222

Site web : www.saint-camille.ca

Courriel : info@saint-camille.ca

Adresse : 85, rue Desrivières, Saint-Camille



Gestion des déchets agricoles

Pour réduire la quantité de matières résiduelles dans les centres d'enfouissement



Les pesticides

- Après l'utilisation de contenants de plastique pour les pesticides, AgriRécup conseille de rincer les contenants un minimum de trois fois, puis de les percer pour s'assurer qu'ils ne seront pas réutilisés.
- Assurez vous de ne pas mettre l'eau de rinçage ou les bouillies dans les égouts ou sur des terrains de friche non traités (pour ne pas endommager d'autres écosystèmes).
- Il est important de calculer de façon la plus précise possible les bouillies et il est possible de conserver celles-ci pour les prochaines utilisations.
- Les eaux de rinçage des pesticides peuvent être récoltées et épandues sur les terres déjà traitées aux pesticides.

Réduction des déchets agricoles

L'Estrée génère plus de 1000 tonnes de plastiques agricoles chaque année. Elle est dans le top 5 des régions administratives du Québec ayant le plus grand gisement de ces plastiques.

Que faire pour réduire la quantité de matières résiduelles dans les centres d'enfouissement?

Réduction à la source : Pour l'instant, les ficelles, les sacs de semences et les contenants de pesticide ne sont pas recyclables, il est donc important de réduire la consommation de ces produits à la source lorsque c'est possible. L'achat en vrac est une des méthodes pouvant être utilisée.

Réutilisation : Certains contenants, comme les pots de transplantation en plastique, peuvent être conservés et réutilisés les prochaines années.

Réutilisation : Certaines entreprises, vendant de grands contenants de pesticide ou d'autres produits en vrac, les récupèrent pour une prochaine utilisation.

Recyclage : Sur le territoire de la MRC des Sources, la collecte des plastiques agricoles ainsi que le recyclage des matériaux (contenants de plastiques numérotés, sacs et pellicules de plastiques, etc.) permet de réduire grandement la quantité de matières se trouvant au site d'enfouissement.

Valorisation : Le compostage des produits alimentaires, des résidus verts et d'autres matières permet de transformer des matières résiduelles en ressources utiles pour tous.

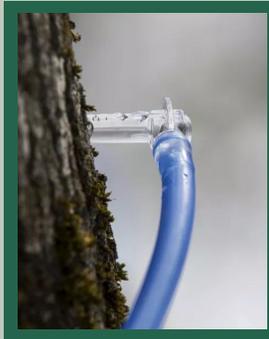


Tubulures acéricoles

Récupération à l'écocentre de Val-des-Sources
Adresse : 171, rue Nicolet

Selon des estimations, la MRC des Sources génère entre 13 et 17 tonnes de tubulures par année. Il est donc important de les récupérer à l'écocentre!

- Seules les tubulures dont les broches ont été retirées sont acceptées.
- Un tarif de compensation sera ajouté l'année suivante aux taxes des acériculteurs utilisant ce service.



Les propriétaires des érablières situées en zone verte agricole peuvent recevoir un crédit de taxes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sur les frais d'utilisation du site de dépôt. Ce crédit sera ajouté automatiquement aux factures des acériculteurs admissibles.

À ne pas oublier :

l'écocentre est ouvert le lundi, mercredi et samedi de 8h à 11h30, puis de 13h à 16h